Centre de santé et de services sociaux du Cœur-de-l'Île

Centre administratif 1385, rue Jean-Talon Est Montréal (Québec) H2E 156

Téléphone: 514 495-6767

Le 28 septembre 2006

Office de consultation publique de Montréal Cours Mont-Royal 1550, rue Metcalfe Bureau 414 Montréal (Québec) H3A 1X6

Objet: Avis du CSSS du Cœur-de-l'Île sur le projet de mise en valeur du site des Ateliers municipaux Rosemont

Madame. Monsieur,

Dans le cadre des consultations réalisées sur le projet de mise en valeur du site des Ateliers municipaux - Rosemont, le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) du Cœur-de-l'Île veut d'entrée de jeu, souligner l'importance d'un tel projet pour la communauté de son territoire. Ce projet nous semble prometteur et rejoint les préoccupations du CSSS qui a pour mandat l'amélioration de la santé et du bien-être de l'ensemble de la population de son territoire, et ce, en collaboration avec les partenaires du milieu.

L'environnement urbain et les habitudes de vie représentent des enjeux importants pour la santé et le bien-être des résidents du territoire. On sait en effet, que les habitudes et les conditions de vie sont largement conditionnées par la qualité ou l'absence de qualité, des environnements urbains dans lesquels les populations évoluent.

Nous voulons ici revenir plus particulièrement sur quelques-unes des propositions mises de l'avant par la Ville de Montréal et qui sont pour la plupart traitées dans le mémoire de la Table de concertation logement / aménagement de La Petite-Patrie.

### L'accessibilité au logement social

Comme nous le savons, les quartiers La Petite-Patrie et Villeray présentent des niveaux de défavorisation sociale et matérielle importants<sup>1</sup>. Les résidents qui ont de faibles revenus, ont besoin de logements sociaux qui puissent leur procurer une certaine qualité de vie. Pensons entre autres aux besoins des jeunes, des familles, des personnes âgées en perte d'autonomie progressive et des personnes handicapées de même qu'à ceux des personnes ayant des problèmes de santé mentale graves et persistants qui ont droit à la meilleure intégration possible dans la communauté. Le type de logements sociaux prévu au programme Accès—Logis représente pour ces personnes, un moyen privilégié de répondre à leurs besoins.

<sup>1</sup> Selon R. Pampalon, (2004), la presque totalité de la population de notre territoire se retrouve parmi les personnes les plus défavorisées socialement alors que près de la moitié se retrouve parmi les plus défavorisés matériellement.

☐ Hôpital Jean-Talon 1385, rue Jean-Talon Est Montréal (Québec) H2E 1S6 Téléphone : 514 495-6767

☐ CLSC de Villeray 1425, rue Jarry Est Montréal (Québec) H2E 1A7 Téléphone : 514 376-4141

☐ CLSC de La Petite-Patrie 6520, rue de Saint-Vallier Montréal (Québec) H2S 2P7 Téléphone : 514 273-4508

☐ Centre d'hébergement Auclair ☐ Centre d'hébergement Paul-Govin 6910, rue Boyer Montréal (Québec) H2S 2J7 Téléphone: 514 272-3011

5900, rue de Saint-Vallier Montréal (Québec) H25 2P3 Téléphone: 514 273-3681

intégration possible dans la communauté. Le type de logements sociaux prévu au programme Accés—Logis représente pour ces personnes, un moyen privilégié de répondre à leurs besoins.

## Des services résidentiels pour les personnes en perte d'autonomie modérée à sévère

Les quartiers de La Petite-Patrie et de Villeray ne disposent pas actuellement de ressources résidentielles suffisantes et diversifiées pour répondre aux besoins des personnes âgées en perte d'autonomie modérée ou sévére. Ces dernières ont un état de santé précaire, vivent souvent seules et présentent des incapacités au niveau des activités quotidiennes. Elles nécessitent un milieu de vie substitut pour répondre à leurs besoins de soutien et d'assistance.

Cette situation qui prévaut sur le territoire du CSSS, contribue à susciter l'exode des personnes âgées vers d'autres secteurs géographiques mieux pourvus en ressources d'hébergement ou encore à occuper des places en milieu institutionnel.

D'ici 2009, en conformité avec les orientations ministérielles et régionales, 95 places noninstitutionnelles devront être développées sur le territoire, pour répondre aux besoins de ces personnes. Elles pourront ainsi vivre comme elles le souhaitent, dans le quartier où elles ont toujours vécu dans une ressource mieux adaptée à leurs besoins.

Comme le site des ateliers municipaux représente une des rares propriétés de la Ville de Montréal disponibles sur notre territoire, le projet d'aménagement qui y est prévu, constitue une occasion privilégiée pour pallier au manque de ressources pour les personnes âgées en perte d'autonomie. Le CSSS appuiera donc tout projet pouvant permettre la réalisation sur son territoire, de ressources d'hébergement adaptées à leurs besoins.

#### Le soutien communautaire

Les personnes qui s'établiront sur le site des Ateliers municipaux devront pouvoir bénéficier de services de proximité et avoir accès à du soutien communautaire. Plusieurs études ont en effet démontré que plus on retrouve des ressources dans les milieux de vie qui sont accèssibles aux personnes et qui favorisent une meilleure qualité de vie, plus les citoyens ont tendance à adopter des habitudes de vie favorables qui ont un impact sur leur état de santé et en conséquence sur leur possibilité d'évoluer de manière productive au sein de leur collectivité.

## La mixité sociale

Un espace restreint comprenant entre 460 et 480 logements et regroupant divers profils de population constitue un important défi de cohabitation. Une attention particulière devra donc être apportée pour faciliter une mixité sociale harmonieuse. La littérature ainsi que l'expérience difficile de cohabitation du domaine Rousselot dans le quartier de Villeray pour laquelle nos services sont encore sollicités, nous permettent de tirer certaines leçons qui reposent principalement sur deux prémisses : permettre à chaque groupe social d'avoir son espace public et implanter un design architectural le plus homogène possible.

# Le développement durable – la dimension environnementale

L'offre de services publics ainsi que la qualité de l'environnement sont en soi des déterminants important des comportements qu'adopteront les personnes notamment au plan de la promotion de leur santé et de leur bien-être. Le CSSS du Cœur-de-l'île soucieux de la santé des résidents de son territoire implantera prochainement un centre d'éducation à la santé qui promeut de saines habitudes de vie chez les citoyens : exercice physique, arrêt tabagique et saines habitudes alimentaires.

Il appuie donc les intentions de la Ville de Montréal d'instaurer des parcs, d'entrevoir des toits verts, de créer un raccordement de la piste cyclable à la station de métro et d'offrir des activités de loisirs. Il espére également que la Ville de Montréal, les promoteurs communautaires et les promoteurs privés profiteront des occasions prometteuses qui leur sont offertes, pour permettre aux résidents de ce secteur urbain, de bénéficier d'une bonne qualité d'air et de mieux faire face aux menaces de smog et de chaleur accablante et ce, grâce à la verdure qui permet l'emprisonnement du CO2 et l'atténuation de la chaleur.

De plus nous espérons que tout sera mis en œuvre dans ce milieu densifié ou coexisteront des immeubles de différents étages pour permettre le déplacement sécuritaire et agréable en auto, autobus, vélo ou comme piétons, des nombreuses personnes qui habiteront ce secteur ou qui devront y transiter. Nous souhaitons aussi rappeler l'importance de favoriser chez la population, l'usage de différents types de transport qui s'inscrivent dans une perspective de développement durable.

Le CSSS du Cœur-de-l'Île réitère son appui au projet de mise en valeur du site des Ateliers municipaux qui fait écho à bon nombre de ses préoccupations. Ce projet d'aménagement constitue une occasion prometteuse d'améliorer significativement la qualité de vie des gens qui vivent dans le quartier La Petite-Patrie.

La directrice générale,

Manon Boily